



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

CD/438/CTP

14 OCT. 2009

Saint-Pierre, le

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE MIQUELON
Monsieur le Président
Maire de la commune de MIQUELON-
LANGLADE**

MIQUELON

Objet : Subvention d'investissement SODEM

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, lors d'une réunion qui s'est tenue en votre Mairie le 29 mai dernier en présence de l'ensemble des personnels de la SNPM et d'EDC, de Madame la députée, de Monsieur le Sénateur et de vous-même, j'ai proposé à l'Etat que la Collectivité consente une avance d'un montant de 500 000,00 euros, remboursable en 2010, destinée à répondre à l'urgence de la situation. Cet entretien s'est tenu en téléconférence avec le Directeur de Cabinet de Yves JEGO, Mr Laurent Prévost en présence des élus et du Préfet.

Soucieuse de la filière pêche du pôle de Miquelon et souhaitant soutenir la consolidation des activités de produits de la mer qui y sont développées, la Collectivité s'est donc engagée à accompagner la SODEM dans l'acquisition de trois machines de transformation de poissons modernes et adaptés.

Ainsi, lors de sa séance officielle du 17 septembre dernier, le Conseil Territorial a décidé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 500 000,00 euros à la SODEM et m'a autorisé à signer une convention financière avec l'Etat relative à ladite avance.

Néanmoins, contre toute attente, le représentant de l'Etat est revenu sur ses engagements en prétendant qu'il s'agissait d'une proposition unilatérale de la Collectivité sur laquelle il ne s'était jamais prononcé. Vous étiez vous-même témoin de ces échanges et cela ne reflète certainement pas ceux-ci.

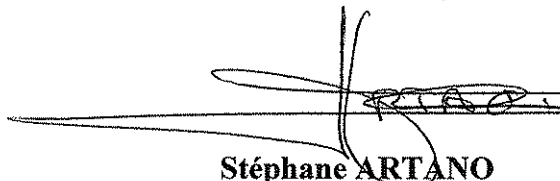
Loin d'être embarrassé par cette situation pourtant insoutenable au vu des déclarations prononcées publiquement, Monsieur le Préfet pousse l'outrecuidance jusqu'à enjoindre à la Collectivité de retirer cette délibération par courrier en date du 9 octobre dernier et, ce, au titre du contrôle de légalité. A défaut, le représentant de l'Etat menace de saisir la juridiction administrative afin de faire annuler la délibération.

Un tel désengagement de l'Etat est inacceptable. C'est pourquoi je tenais à ce que ces éléments vous soient d'ores et déjà communiqués, cette situation m'empêche de verser les fonds prévus par la délibération.

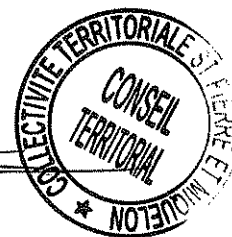
Je vous tiendrai bien entendu informé des suites de ce dossier puisque j'envisage d'intervenir auprès du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer pour dénoncer cet état de fait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Stéphane ARTANO



Copie :
Mr le Sénateur